

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	8

Date de la convocation
25/01/2017

Date d'affichage
25/01/2017

Le deux février deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, sont réunis en séance publique dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. François CHAMPRENAULT, Maire.

Présents : François CHAMPRENAULT, Maire, Elodie PORCHERET, Adeline ACHOTTE, Romain BERTRAND, Matthieu SAULGEOT Michèle LEMAIRE, Yves PORCHERET, Michel GUÉNOUX.

Absent excusés :

Secrétaire de séance : Adeline ACHOTTE

Le Conseil Municipal a examiné les dossiers suivants :

↳ **Intervention de Pierre Poillot (Président du Syndicat de Liernais).**

Suite à la loi Notré, au 01 janvier 2020, les communes devront transmettre le service d'eau aux communautés de communes, excepté si d'autres dispositions sont prises avant cette échéance.

Le Syndicat de Liernais propose à la commune de Marcilly-Ogny d'adhérer au syndicat des eaux de Liernais.

la commune conservera un service de proximité avec une gestion de prix en fonction des charges réelles de la commune consommatrice (ex : compteurs, javel, employé communal, analyses).

Le syndicat va faire parvenir tous les éléments, le conseil municipal décidera lors d'une réunion ultérieure. L'entrée en vigueur idéal serait le 1 janvier 2018.

↳ **Projet chaufferie et rampe d'accès:**

Le conseil demande la révision du projet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat des rampes d'accès dans le cadre de l'aménagement aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 2004 € TTC.

↳ **Création du bail a ferme ZD 20 :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le bail de Mr Soret à 5 € (prix minimum).

↳ **Renouvellement des baux T3/J3/O3/Y2 :**

(Mr Bertrand ne participe pas au vote concernant le GAEC Bertrand.) Le



conseil municipal à l'unanimité accepte le renouvellement des baux au GAEC Bertrand.

↳ **Prix du bois communal et photocopies.**

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les prix du bois :

Stère sur pied : 5 €

Façonné à prendre sur place : 25 €

Façonné et débardé à prendre sur place : 30 €

Bois scié et livré : 40 €

Le conseil à l'unanimité fixe le prix de la photocopie à 0.20 centimes.

↳ **Définition des heures d'éclairage public.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des heures d'extinction de l'éclairage de l'ensemble des hameaux du village de 23h à 6h du matin.

Cette délibération sera transmise au SICECO pour faire valoir.

↳ **Fermeture de la décharge.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité la fermeture de la décharge.

Un arrêté du maire est pris en ce sens.

↳ **Remplacement maladie de Corinne Michel :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche de Mme JEANNOT durant l'arrêt maladie du 2 janvier au 2 février inclus.

↳ **Départ d'Annie Chifflot :**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'embauche de Mme Marie Cécile HENNEQUI, éligible au contrat CUI CAE pour 20 h. hebdomadaires annualisées.

↳ **Vœu pour le maintien des cartes d'identité à Pouilly en Auxois :**

Le conseil municipal n'émet pas le vœu.

↳ **Permanences électorales mairie :**

23 avril - 7 mai élections présidentielles

11 et 18 juin élections législatives

↳ **Encaissement d'un chèque :**

Le conseil municipal valide l'encaissement du chèque de 64 €.

↳ **Questions diverses :**

Acquisition du matériel informatique, le conseil municipal valide l'achat par Mlle Achotte Adeline au prix de 228 € TTC.

Convention départementale : le conseil municipal décide de renouveler cette convention.

Electrification de l'église d'Ogny. Le dossier est transmis à l'EDF.